

REGLEMENT

1/ Toute modification (annulation ou inscription) doit se faire par écrit avec la **feuille de modification** jointe au dossier et être effectuée le **jeudi matin avant 9h** de la semaine précédente. Toute demande en dehors de ce délai sera étudiée mais pourra être refusée par la responsable.

2/ En cas d'absence de l'enfant, la famille doit prévenir **la responsable du service le matin même** :

- en cas de maladie de l'enfant ou du parent, un certificat médical ou un arrêt de travail doit être **fourni dans les 48h**. Aucun effet rétroactif ne pourra avoir lieu une fois la facture émise.
- en cas d'absence exceptionnelle d'un enseignant (grève ou maladie).

3/ Toute annulation ou absence non justifiée sera facturée : deux 1/2h pour le périscolaire ou péri-als, la séance pour le NAP, la totalité de l'aps et du repas pour la restauration, la demi-journée ou journée pour l'als.

4/ Les parents sont priés de prévenir la responsable de l'inscription de leurs enfants en APC afin de faciliter l'organisation.

5/ Le personnel n'est pas habilité à administrer des médicaments aux enfants (sauf PAI), les parents veilleront donc à en informer le médecin pour que les prises s'effectuent le matin et/ou le soir, à la maison.

6/ Seules les personnes autorisées sur la fiche de renseignement peuvent récupérer votre enfant. Aucun enfant ne sera remis à une personne non inscrite sauf sur demande écrite et signée des parents.

7/ Une pénalité de retard de 10€ sera appliquée aux familles qui ne respecteront pas les horaires de fermeture du service.

8/ En cas de problème de comportement répété, les parents seront avertis et convoqués, s'il n'y a pas de changement, une exclusion sera envisagée.

9/ Lorsqu'une erreur de facturation est constatée, la famille doit obligatoirement s'adresser dans les 15 jours au responsable du site qui fera le nécessaire auprès du service compétent pour rectifier la facture.

10/ La responsabilité de la communauté de communes ne

peut être engagée tant que l'enfant n'est pas confié à un animateur par une personne responsable.

TARIFS

	Famille de 1 enfant	Famille de 2 enfants	Famille de 3 enfants
APS (Accueil périscolaire) MATIN ET SOIR MIDI VACANCES	0,028% (soit entre 0,18€ et 1,64€ la ½ heure)	0,023% (soit entre 0,15€ et 1,34€ la ½ heure)	0,019% (soit entre 0,12€ et 1,11€ la ½ heure)
APS MIDI (Lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi)	0,011% (soit entre 0,071€ et 0,64€ la ½ heure)	0,009% (soit entre 0,058€ et 0,53€ la ½ heure)	0,008% (soit entre 0,052€ et 0,47€ la ½ heure)
ALSH (accueil de loisirs sans hébergement) 1/2 journée = 6 demi-heures	0,021% (soit entre 0,14€ et 1,23€ la ½ heure)	0,018% (soit entre 0,12€ et 1,054€ la ½ heure)	0,014% (soit entre 0,091€ et 0,82€ la ½ heure)
Prix unique de repas (à ajouter à l'APS midi)	3.36€		

Les tarifs sont calculés en fonction des revenus des familles avec leur dernier avis d'imposition, ou avec Caf Pro pour les allocataires. Ils correspondent à un taux d'effort qui varie en fonction de la composition de la famille. Revenu plancher : 660.44€; Revenu plafond : 5864.89€
Une majoration de 30% du tarif est appliquée aux familles extérieures à la communauté de communes de Gevrey-Chambertin.

Ex : une famille avec 2 enfants aux revenus mensuels de 2000€

Cout péri : $2000 \times 0.023\% = 0.46€$ la 1/2 H

Cout restauration scolaire :

$2000 \times 0.009\% = 0.18€$ la 1/2H

$3.36 + (0.18 \times 2.5) = 3.81€$ par midi

Découpage des demi-heures pour la facturation

Matin : 7h15/7h30 - 7h30/8h00 - 8h00/8h35

Soir : 16h00/16h15 = 1/4h gratuit 16h15/16h30 = 1/4h

16h30/17h00 - 17h00/17h30 - 17h30/18h00 - 18h00/18h30

18h30/18h45

Midi : 12h15/13h35 = 1h15 aps + repas

CENTRE SOCIO-CULTUREL



Communauté de Communes
de Gevrey-Chambertin

PERISCOLAIRE DE MOREY SAINT DENIS



Responsable périscolaire : Caroline DECOOL

03.80.58.53.18

periscolaire.moreystdenis@orange.fr

Périscolaire Morey Saint Denis

14 grande rue

21220 MOREY ST DENIS

FONCTIONNEMENT

Le service est ouvert à tous les enfants scolarisés de la maternelle jusqu'au CM2.

Les effectifs du service périscolaire étant très élevés, la priorité pour les inscriptions est donnée aux enfants dont les deux parents ou le parent isolé travaillent.

La fréquentation peut être régulière ou occasionnelle.

ACCUEIL PERISCOLAIRE MATIN

Les enfants sont accueillis le matin à partir de 7h15.

Ils peuvent jouer librement dans les différents espaces qui leur sont proposés ou participer à des activités en lien avec le projet pédagogique avec les animateurs présents.

Ils sont ensuite emmenés à l'école à partir de 8h35, dans la cour pour les élémentaires, et dans leur classe pour les maternelles.

 L'accueil périscolaire du matin ne fonctionne pas le jour de la rentrée.



ACCUEIL PERISCOLAIRE SOIR

L'accueil périscolaire du soir commence à 16h00 à la sortie de l'école.

Les enfants sont appelés dans leur classe, puis passent aux toilettes et se lavent les mains pour le goûter qui est fourni par le service.

Après le goûter les enfants sont répartis sur les activités qu'ils ont choisi au préalable (activités manuelles, jeux sportifs, jeux de société...).

Les activités sont en lien avec le projet pédagogique.

L'accueil du soir se termine à 18h45.

LES NAP

L'inscription aux NAP se fait pour l'année au moment de l'inscription pour la rentrée. Les tableaux de

NAP par tranche d'âge pour l'année seront affichés sur la porte du périscolaire au moment de la rentrée scolaire. Les tableaux sont mis à jour régulièrement. Les annulations doivent être faites au maximum le vendredi avant les vacances scolaires de la période concernée pour ne pas être facturé. L'inscription à un NAP est un engagement à être présent sur toutes les séances. L'inscription à l'accueil périscolaire du soir est automatique, aucun enfant ne pourra être récupéré avant la fin de la séance.

RESTAURATION SCOLAIRE

Les repas sont livrés en liaison froide par la société API, basée à Genlis.

Les effectifs du midi étant importants, deux services de restauration sont mis en place.

Le 1er service concerne les maternelles. Ils sont récupérés à l'école à 11h45, passent aux toilettes et se lavent les mains puis se rendent dans les locaux de la restauration. Ils mangent dans un espace aménagé à leur taille. Le repas se déroule de 12h00 à 12h45. Un temps d'animation est proposé à partir de 13h jusqu'au retour à l'école.

Le 2ème service concerne les élémentaires. Après avoir été appelés, les enfants choisissent parmi les activités proposées par les animateurs et partent en activité à partir de 12h00 jusqu'à 12h40. Ils prennent ensuite leur repas entre 12h45 et 13h30 puis retournent dans la cour sous la surveillance des enseignants.

TRANSPORT SCOLAIRE

La Communauté de communes de Gevrey-Chambertin assure le transport entre Morey-St-Denis et Chambolle-Musigny. Ce service est gratuit. L'inscription est obligatoire et les parents doivent signaler tout changement de fréquentation. Les horaires de passage doivent être respectés. Un enfant en retard ne pourra être attendu une fois l'horaire dépassé, même s'il est inscrit, afin de ne pas perturber le service.

 Le transport du matin ne fonctionne pas le jour de la rentrée.

Horaires de départ	MATIN	MIDI	APRES MIDI	SOIR
Chambolle-Musigny	8h25	12h00	13h30	16h15
Morey-St-Denis	8h35	11h50	13h40	16h05

MERCREDIS

L'accueil de loisirs se déroule sur Gevrey-Chambertin.

Un transport est mis en place à 11h45 pour emmener les enfants de Morey-St-Denis à l'accueil de loisirs de Gevrey-Chambertin.



Les inscriptions se font auprès de la responsable de l'ALSH de Gevrey: **Marjorie GRAECHEN** par tél ou mail au 03.80.51.81.11 ou accueildeloisirs.gevrey@laposte.net

VACANCES SCOLAIRES

Il n'y a pas d'accueil de loisirs sur le site de Morey-St-Denis pendant les vacances, sauf cas exceptionnel.

Les inscriptions en ALSH se font sur les sites de Gevrey-Chambertin, Couchey et L'Etang Vergy. Elles ont lieu environ 3 semaines avant le début des vacances et fin mai pour l'été.

Les enfants sont accueillis de 8h45 à 12h15 et de 13h45 à 17h15. L'inscription est possible à la demi-journée ou à la journée avec ou sans repas. Un accueil est ouvert à partir de 7h15 et jusqu'à 18h45.

Lorsqu'un pique-nique est proposé, il est fourni par la famille.

Les activités proposées sont adaptées à chaque âge, variées et favorisent la vie en collectivité. Elles sont aussi bien artistiques, sportives et culturelles.

Des ateliers et des séjours sont proposés certaines semaines.

